

Guide de l'étudiant en situation de handicap

UFC
UNIVERSITÉ
DE FRANCHE-COMTÉ

ufc | campus + santé!
SUMPPS

Vous êtes étudiant (e)
à l'Université de Franche-Comté
ou vous envisagez de l'être ?

Vous êtes en situation de handicap,
reconnu ou non par la MDPH,
même temporairement ?

Ce guide est le vôtre

Vous y trouverez tous
les renseignements pratiques utiles
concernant vos droits spécifiques
tout au long de votre parcours
universitaire et de votre vie étudiante.

Le mot du Président

Chers étudiantes et étudiants,

Aujourd'hui, le handicap ou la situation de handicap ne doit plus être un obstacle pour réussir vos études et votre vie professionnelle.

L'Université de Franche-Comté souhaite vous accompagner dans l'élaboration et la réalisation de votre projet personnel.

Son Service de médecine préventive et de promotion de la santé, Sumpps campus santé, est à vos côtés pour faciliter au mieux toutes vos modalités de vie sur le campus et dans votre formation.

Il sera le référent attentif à vos demandes, aussi multiples et différentes soient elles : accompagnement, tutorat, aide technique, aménagement, aide psychologique, conseils....


L'UFC affirme sa volonté d'accueillir toujours mieux les étudiants en situation de handicap.

Par exemple, chaque année des travaux de mise aux normes améliorent votre vie au quotidien. L'espace peut évoluer aussi sur vos suggestions...

Pour nous chaque étudiant est unique et votre réussite est un enjeu primordial.

Soyez les bienvenus à l'Université de Franche-Comté.

Jacques Bahi
Président de l'Université
de Franche-Comté





Sommaire

- 6.** La loi du 11/02/2005
- 7.** Campus santé en quelques mots
- 9.** Votre inscription
à l'Université de Franche-Comté
- 10.** Bien vivre vos études supérieures
- 12.** Vie quotidienne
- 16.** L'insertion professionnelle, l'emploi
- 18.** Contacts

Le Campus santé

La loi du 11 février 2005

Son but ?

Permettre aux jeunes en situation de handicap d'accéder de plus en plus nombreux aux études supérieures, favoriser leur réussite universitaire et faciliter leur insertion professionnelle. Cette loi pose le principe du droit à la compensation.

Vous disposez de deux interlocuteurs principaux :
— la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour la mise en place des compensations relatives à la vie quotidienne. Elle délivre la prestation de compensation du handicap (PCH) après évaluation des besoins de l'étudiant.
[Contact page 19](#)

— les référents handicap des établissements d'enseignement supérieur pour la mise en œuvre des compensations pédagogiques (aides matérielles et humaines) dont le financement est assuré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

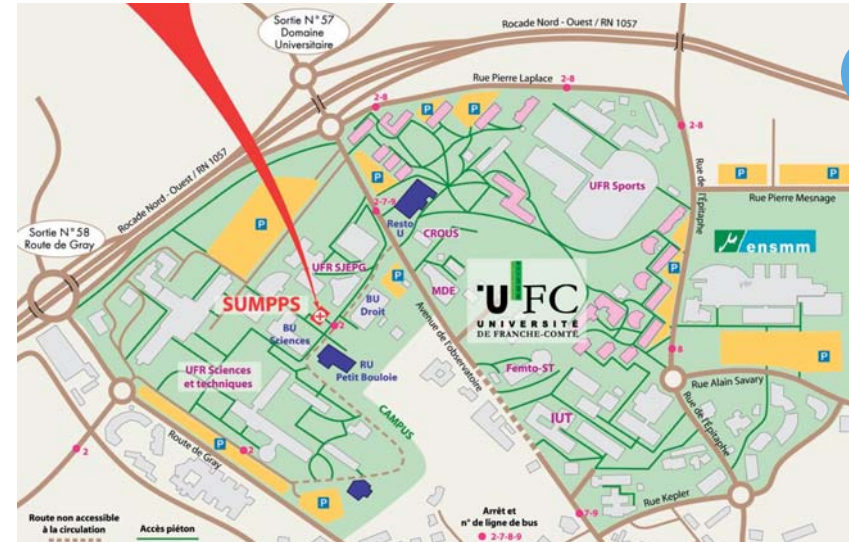
À l'Université de Franche-Comté, SUMPPS-Campus santé, (Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) est votre service référent handicap.
[Contact en dernière page](#)

Présentation

■ Outre sa mission de prévention, SUMPPS-Campus santé, vous propose différents services et des consultations spécialisées. pour plus de détails :
<http://sumpps-sante.univ-fcomte.fr>

Accueil handicap

■ L'équipe référente d'accueil handicap (un médecin, une infirmière et une assistante sociale) vous reçoit sur rendez-vous trois demi-journées par semaine (hors vacances universitaires).



Votre inscription à l'Université de Franche-Comté

8

Lycéens, avant votre rentrée à l'UFC

■ Vous avez la possibilité de préparer votre projet avec les enseignants référents handicap de votre lycée, les infirmières scolaires et les conseillers d'orientation-psychologues. Ces personnes prendront contact avec vous auprès du service Campus santé.

■ Dans le cas de handicap lourd, votre projet doit être préparé un ou deux ans à l'avance.

Dès votre inscription à l'UFC

■ Nous vous conseillons de vous faire connaître auprès de l'administration de votre nouvel établissement et de remplir le formulaire prévu à cet effet dans le dossier d'inscription.

À votre arrivée à l'UFC

■ Nous vous recommandons de prendre rendez-vous avec le médecin référent du SUMPPS-Campus santé. Après l'entretien, il précisera dans un certificat médical les conditions particulières dont vous pourriez bénéficier.

9

Bien vivre vos études supérieures

Pendant votre cursus universitaire, le lien sera établi entre le correspondant handicap de votre filière et l'équipe référente handicap du SUMPPS- Campus santé.

Il s'agira de définir les besoins d'aménagements particuliers de vos études et de vos examens.

10



Accompagnement pédagogique

■ Il peut être mis en place pour le suivi de vos études tout au long de l'année : la possibilité de bénéficier d'un preneur de notes, de séances de tutorat, d'adaptation des documents administratifs et pédagogiques, d'aménagement du cursus, etc.

Accompagnement physique

■ Pour les étudiants qui en font la demande, un accompagnement physique personnalisé peut aussi être proposé sur le campus, lors du repérage initial des locaux ou au cours de l'année sur le temps universitaire.

Étudiants en situation de handicap

■ Il existe des dispositions réglementaires particulières concernant les contrôles et les examens (temps de composition majoré, adaptation des salles d'examen, mise à disposition d'ordinateurs...). Ces demandes d'aménagements doivent être effectuées au moins deux mois avant les examens auprès du médecin référent handicap du SUMPPS-Campus santé et de la scolarité de l'UFR concernée.



11

Vie quotidienne

Les aides financières

- La prestation compensatoire handicap (PCH) recouvre certaines aides humaines, de véhicule, de transport et de logement.

12

Renseignez-vous auprès de la MDPH du lieu de votre foyer fiscal

- L'allocation aux adultes handicapés (AAH) et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) sont délivrées par la MDPH sous certaines conditions (âge, ressources, taux d'incapacité).

- La bourse d'État sur critères sociaux (BCS), gérée par le CROUS, est sans

limite d'âge pour les étudiants handicapés reconnus par la MDPH qui peuvent ainsi bénéficier de droits supplémentaires. Elle s'obtient par la procédure « dossier social étudiant » (DSE).

Vous devez vous préinscrire sur le site du CROUS dès le mois de janvier de l'année scolaire précédant votre demande.

- Certaines fondations proposent des bourses pour des maladies invalidantes, dans des conditions spécifiques (fondation GIVEKA notamment).

Pour ces aides, renseignez-vous auprès de l'assistante sociale du SUMPPS-Campus santé.

Le logement

- Il est important d'anticiper la demande de logement en résidence CROUS par la procédure « dossier social étudiant » (DSE), procédure commune à la demande de bourse. Cette pré-inscription informatique est suivie d'une demande ultérieure sur dossier à laquelle vous devrez joindre votre demande d'un logement adapté.

- Le CROUS gère les résidences universitaires. Plusieurs logements sont aménagés pour accueillir les étudiants en situation de handicap moteur. Une visite peut être organisée par le CROUS et par l'équipe du SUMPPS-Campus santé.

Contact page 19

- Autres possibilités de logement : la mission handicap-logement de la Ville de Besançon peut être contactée. Elle met en relation les personnes qui ont une demande spécifique de logement avec les bailleurs sociaux.

Contact page 19

- L'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement social (ALS) vous concernent si vous êtes titulaire d'une allocation d'adulte handicapé ou d'une allocation d'éducation de l'enfant handicapé délivrée par la MDPH. Les aides au logement délivrées par la caisse d'allocations familiales (CAF) peuvent être majorées. Renseignez-vous auprès de la CAF du département de la résidence universitaire.

Contact page 18

13

Vie quotidienne

Le transport

■ Le réseau de transports urbains Ginko Bus a mis en place des services aux personnes à mobilité réduite. Pour en bénéficier, il vous suffit de contacter Ginko Access directement sur le site Ginko ou par téléphone.

Contact page 19

■ Si vous ne pouvez pas utiliser les transports en commun, un financement peut être délivré par la MDPH et/ou par le conseil général du département, pour bénéficier d'un transport individuel.

La restauration

■ Les restaurants universitaires de l'UFC sont accessibles aux étudiants à mobilité réduite. À Belfort, seule la Cafétéria du RU Duvillard est accessible.



Les bibliothèques universitaires

■ Certaines sont plus adaptées en terme d'accessibilité, d'horaires et d'aides matérielles, mais toutes vous sont ouvertes indifféremment.

N'hésitez pas à vous renseigner sur le site universitaire pour savoir laquelle est la mieux adaptée à votre situation.

Les activités physiques et sportives

■ Certaines activités peuvent être aménagées en fonction de la demande pour que chacun puisse y participer.

Renseignez-vous auprès de la composante U-Sports de l'université.

■ L'association étudiante B'IAPAS, dont l'objectif principal est l'organisation d'événements autour de l'activité physique adaptée, peut vous aider et vous conseiller.

Contact page 18

14

15

L'insertion professionnelle, l'emploi

16



L'insertion professionnelle, l'emploi

■ Une fois diplômés, les étudiants en situation de handicap reconnus par la MDPH peuvent bénéficier d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ce qui leur permet de faire valoir des droits leur facilitant l'accès à l'emploi.

Renseignez-vous auprès de la MDPH de votre lieu de résidence.

■ L'AGEFIPH est une association mettant en place des actions d'insertion professionnelle ou de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle peut également attribuer des aides financières
<http://www.agefiph.fr>

■ Le FIPHFP met en place des actions pour l'emploi de personnes handicapées dans la fonction publique
<http://www.fiphfp.fr>

■ Hanploi est un site de recrutement pour personnes handicapées :
<http://www.hanploi.com>

■ Le Service stage-emploi de l'Université peut également vous aider dans vos recherches de stages ou d'insertion professionnelle.
[Contact page 18](#)

17

Vos contacts

B'IAPAS

<http://biapa.over-blog.com>

Service stage-emploi de l'Université de Franche-Comté

■ Maison des étudiants (MDE)
36 A avenue de l'Observatoire
25030 Besançon cedex
tél. +33 (0)3 81 66 66 99

Caisse d'allocations familiales (CAF)

www.caf.fr

■ Besançon
2 rue Denis-Papin 25037 Besançon
tél. +33 (0)810 25 25 30

■ Belfort
12 Rue Général Strolz 90000 Belfort
tél. +33 (0)810 25 90 10

■ Montbéliard
3 rue Léon-Blum
25216 Montbéliard cedex
tél. +33 (0)810 25 25 30

■ Vesoul
13 boulevard des Alliés 70000 Vesoul
tél. +33 (0)810 25 70 10

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

www.crous-besancon.fr

■ Dossier social étudiant/bourses
40 avenue de l'Observatoire
BP 91107
25002 Besançon cedex 3
tél. +33 (0)3, 81 48 46 62
fax. +33 (0)3 81 48 46 82

bourse@crous-besancon.fr
■ Dossier social
étudiant/logement
40 avenue de l'Observatoire
BP 91107

25002 Besançon cedex 3
tél. +33 (0)3 81 48 46 98
fax : +33 (0)3 81 48 46 82
logement@crous-besancon.fr

Ginko Access

■ tél. +33 (0)825 00 22 44
www.ginkobus.com/contenu

Guide des formalités pour la personne en situation de handicap de la Ville de Besançon

[www.besancon.fr/
gallery_files/site_1/346/9074/13829/
guideformalites.pdf](http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/346/9074/13829/guideformalites.pdf)

Handicap-Logement

■ tél. +33 (0)3 81 61 50 57
habitat-logement@besancon.fr

MDPH Maison départementale des personnes handicapées

■ MDPH 25, Doubs
6C boulevard Diderot 25043 Besançon
tél. +33 (0)3 81 52 54 25
ATTENTION déménagement prévu en 2014,
se renseigner

18

19

SUMPPS-Campus santé

45 C avenue de l'Observatoire - BP 1535
F- 25009 Besançon cedex
tél. +33 (0)3 81 66 61 30
<http://sumpps-sante.univ-fcomte.fr>
sumpps@univ-fcomte.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 17h
hors vacances universitaires

Accès en bus :
Ligne 2 : arrêt Bibliothèque Sciences Sport
Ligne 7, direction Campus :
arrêt Crous Université

